



# GUADELOUPE

19 juin 2009

## Grands Témoins :

- Nicolas DESFORGES, Préfet de Guadeloupe ;
- Ghislain GOMART, Conseiller du Ministre d'Etat

## Présidents :

- Gérard BERRY, délégué régional du Conservatoire du Littoral
- Félix LUREL, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Philippe GODOC, Directeur de l'aquatium de Guadeloupe
- Monsieur Hilaire BRUDEY, Conseiller régional

## Rapporteurs :

- Monsieur GUYADER, représentant de l'IFREMER
- Nicolas DIAZ ; Directeur du Comité régional des pêches et des élevages marins
- Valérie NGOUPAYOU, lycée professionnel Blanchet
- Bruno MOESON, Directeur général adjoint de l'Express des Iles

Nombre estimé de participants : 80

*Les nouvelles idées sont mises en valeur par un soulignement.*

## I. Ouverture

Nicolas DESFORGES rappelle que l'objectif de ce Grenelle est de définir une stratégie nationale pour la mer ainsi qu'une politique maritime pour la France. La mer représente 70 % de la surface du globe, et 80 % des transports de marchandises s'effectuent par voie maritime : il s'agit donc d'un secteur économique majeur. Dans ce cadre, la Caraïbe a une place centrale à jouer, sachant que la mer est l'acteur principal de la Guadeloupe, en termes économiques, mais également environnementaux.

Nicolas DESFORGES indique qu'il a proposé au Ministre la création d'une Direction capable d'assumer les différentes fonctions liées à la mer.

*Un film sur les enjeux et le processus du Grenelle de la mer est projeté.*

Ghislain GOMART indique que les propositions des rapports sont le fruit d'un important travail de concertation : il convient aujourd'hui d'en débattre pour que l'avis du plus grand nombre soit pris en compte avant de définir les moyens à mettre en œuvre pour mener l'ambition maritime de la France.

## **II. Restitution des 4 ateliers**

### **1. La délicate rencontre entre la terre et la mer**

---

#### **Propositions de l'atelier**

Gérard BERRY, délégué régional du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, présente les propositions issues de l'atelier régional. Il indique que les participants se sont basés sur les propositions nationales, en y intégrant les spécificités guadeloupéennes.

Tout d'abord, il convient de mettre en place une nouvelle gouvernance prenant en compte l'insularité, d'améliorer la visibilité et l'articulation des dispositifs existants, d'affirmer une volonté partagée d'une autorité principale pour la mer, d'améliorer le contrôle et la surveillance, et d'équilibrer les moyens entre terre et mer.

De plus, il devient indispensable de déterminer des orientations de recherche et de mettre en réseau les organismes de recherche, tout en renforçant la place de la Guadeloupe dans les réseaux caribéens. Les résultats de la recherche doivent être valorisés et pris en compte par les différents acteurs. Les systèmes d'information doivent également être renforcés et mieux intégrés, et des échanges de connaissances et de compétences doivent être organisés au sein de la Caraïbe.

S'agissant de la protection et du bon état écologique, la sensibilisation au domaine marin doit être renforcée, et les milieux dégradés doivent être restaurés. Des solutions doivent être proposées pour faire adhérer la population au projet d'aire protégée et pour lutter contre le braconnage. Au niveau régional, il est désormais opportun d'élaborer une stratégie de gestion des risques naturels, tout en donnant de la cohérence aux outils existants.

Enfin, les aménagements et les transports doivent être pensés dans une logique de développement durable, tout en optimisant les structures existantes. Le littoral devrait être inclus dans les PLU et dans une vision intercommunale, et le lien existant entre le port et la ville devrait être renforcé. Le développement des énergies renouvelables et des activités de pêche doit s'inscrire dans une vision respectueuse de l'environnement.

#### **Débat avec la salle**

Félix COTELLON, avocat, ancien bâtonnier, déplore la multiplication des constructions sauvages sur le littoral et s'interroge sur la sauvegarde du patrimoine culturel maritime.

Stéphane GRAUVOGEL, Secrétaire général aux affaires régionales, répond que ces questions posent les problématiques de gouvernance, de contrôle, et de police. Aujourd'hui, l'action menée par l'Etat contre les constructions illicites s'est renforcée, et doit être en cohérence avec les actions des communes et des élus.

S'agissant du patrimoine maritime, Gérard BERRY indique que l'objectif est de préserver les espaces, tout en les ouvrant au public, grâce à des aménagements adéquats.

### **2. Une mer fragile et promesse d'avenir**

---

#### **Propositions de l'atelier**

Félix LUREL, Président du CSRPN, propose une synthèse des propositions effectuées au niveau national et rappelle les 8 thématiques principales.

Nicolas DIAZ expose les propositions du groupe de travail régional, qui se fondent sur le constat d'un décalage entre le potentiel maritime de l'île et les moyens affectés à la mer. Fort de ce constat, le groupe de travail propose la mise en place d'un comité de suivi au niveau régional, ainsi que la création d'un observatoire régional de la mer, support d'animation d'un réseau d'acteurs et d'usagers du monde de la mer. Cet observatoire aurait entre autres pour mission d'améliorer la connaissance de la biodiversité, de suivre l'activité de pêche, de protéger le patrimoine et de sensibiliser les populations.

Le groupe de travail a également pris acte de l'insuffisance des moyens en termes de recherche : l'IFREMER n'est pas présent sur l'île, et les chercheurs universitaires sont peu nombreux.

En premier lieu, il convient de réaliser un état des lieux de toutes les contaminations d'origine terrestre affectant la mer ; de suivre régulièrement les indicateurs maritimes et ceux du changement climatique ; de valoriser la recherche visant à rendre les outils de pêche plus respectueux de l'environnement, et d'augmenter et de mieux coordonner les moyens alloués à la recherche.

En second lieu, les activités maritimes doivent être développées, tout en maîtrisant les impacts. Les moyens de police doivent être suffisants pour faire appliquer les règles existantes, et les services de l'Etat doivent être mieux coordonnés. La création d'une véritable police environnementale semble être une piste intéressante. De plus, la mise en cohérence des différents schémas d'aménagement permettrait de mieux préserver les espaces et les ressources.

En troisième lieu, le port du futur doit être imaginé, afin de rattraper le retard constaté en termes de structuration et d'équipement, et de respecter les normes existantes, notamment en termes d'environnement.

En dernier lieu, la Guadeloupe doit tirer parti des potentialités de la mer en affirmant la pêche artisanale comme modèle de développement. Elle doit également améliorer la gestion des ressources halieutiques tout en organisant la coopération à l'échelle caribéenne, et doit développer les cultures marines.

Cette première réflexion devra se poursuivre, car le groupe de travail n'a pas eu le temps d'aborder les questions des énergies renouvelables, du navire de demain, et du cabotage.

### **Débat avec la salle**

Monsieur YACOU, maire de Sainte-Rose, membre du GT4 national, rappelle que la Guadeloupe s'est bâtie dos à la mer. Elle doit aujourd'hui se saisir de ce Grenelle pour se réapproprier les activités liées à la mer.

Monsieur ARISTIDE, militant écologiste, regrette qu'au niveau caribéen, le Grenelle de l'environnement n'intègre pas la dimension mondiale.

Nicolas DIAZ rappelle que la pêche est une compétence de l'Union européenne. Cet atelier a été l'occasion de réfléchir sur l'opportunité d'une double subsidiarité, qui permettrait aux instances caribéennes de siéger avec les pays voisins au nom de l'Europe. De plus, une approche par bassins maritimes transfrontaliers a été proposée : pour ce faire, il convient tout d'abord d'apaiser les tensions autour de la délimitation des frontières.

Philippe JOUVE, syndicat CFDT des marins-pêcheurs, souligne les dysfonctionnements constatés au niveau des conseils portuaires. Il souhaite que des décisions soient prises sans attendre les conclusions du Grenelle de la mer.

Hilaire BRUDEY, Conseiller régional de Guadeloupe, indique que s'il est sollicité, le Conseil régional peut convoquer ce conseil, qui n'est cependant pas chargé de gérer les infrastructures.

Laurent MARTENS, Directeur général du port autonome de Guadeloupe, regrette que les atouts de l'île ne soient pas mis en avant pour capter les potentialités de la mer, en termes de commerce, de croisière, de plaisance ou de yachting.

Rony PONCIS, CCI Basse-Terre, souhaiterait que le port de Basse-Terre bénéficie d'une partie de l'activité de fret ou de transport de passagers de l'île.

Laurent MARTENS répond que l'activité portuaire est fonction de l'activité économique.

Philippe JOUVE déplore que la complexité des réglementations européennes nuise à la pluriactivité des pêcheurs.

Frédéric BLUA, Direction des affaires maritimes, explique que pour tenir compte des spécificités guadeloupéennes, la réglementation a été adaptée.

## **3. La mer, une passion à partager**

---

### **Propositions de l'atelier**

Louis REDAUD, Direction régionale de l'environnement, présente la synthèse réalisée par le groupe de travail national. Le constat principal est que grâce à l'outremer, la France bénéficie d'un large espace maritime. De plus, les acteurs doivent travailler de manière décloisonnée, puisque leurs actions portent sur un espace commun. Enfin, il semble aujourd'hui indispensable de mettre en œuvre des outils et des moyens, et d'intégrer les questions maritimes dans les formations et les projets de développement durable.

Valérie NGOUPAYOU, du lycée professionnel Blanchet, présente les propositions issues du groupe de travail local. Il est apparu indispensable de sensibiliser tous les publics et de mener des actions concrètes, car le premier constat est que le guadeloupéen n'est pas spontanément tourné vers la mer.

Afin d'éduquer et de sensibiliser les publics, il a été proposé de généraliser les cours de natation pour les primaires, de créer un brevet de sécurité maritime au niveau du secondaire, de fédérer les actions existantes en créant une fête unique, d'organiser un rendez-vous annuel ou biennuel à destination des professionnels de la mer afin de permettre un décloisonnement et d'aborder les problématiques du milieu maritime, et de sensibiliser les décideurs politiques et les élus afin qu'ils prennent en compte les problématiques maritimes.

Le groupe de travail a constaté un problème au niveau du financement des activités nautiques et des équipements élémentaires. Ses propositions sont donc de créer des structures mobiles pouvant circuler d'école en école et d'aider les mairies à s'équiper.

### **Débat avec la salle**

Homer BEGARRIN souligne la nécessité de faire travailler les guadeloupéens dans le milieu nautique, et estime qu'il revient aux élus de montrer l'exemple.

José GABARRIN souhaite que la Guadeloupe soit réellement intégrée dans le Grenelle de la mer et ne bénéficie pas seulement de quelques retombées. Il semble indispensable de développer des écoles autour de la technologie marine, et de faire en sorte que les entreprises s'implantent réellement sur l'île.

Ghislain GOMART précise que le Grenelle de la mer ambitionne d'initier une dynamique politique, qui est de tourner l'ensemble de la nation française vers la mer : il revient ensuite aux collectivités, aux élus et aux entreprises de porter ce projet.

## **4. Planète mer, inventer de nouvelles régulations**

---

### **Propositions de l'atelier**

Bruno MOESON, Directeur général adjoint de l'Express des Iles, présente les grandes orientations du groupe de travail national. Il souligne la vivacité des discussions due à la motivation de chacun des participants.

Bruno MOESON décline ensuite les propositions de l'atelier régional, qui se fondent sur le constat du déficit des connaissances. La gouvernance doit permettre de dépasser les visions sectorielles afin de combiner globalité et cohérence à toute échelle. Par ailleurs, la liberté des mers nécessite une anticipation des usages, et pour être cohérente, la gouvernance nationale doit reposer sur une concertation élargie et disposer d'une organisation financière dédiée. Enfin, la France se doit de peser dans une stratégie des mers et des océans de plus en plus mondialisée.

La gouvernance doit s'articuler autour d'une politique maritime intégrée et d'une coordination internationale renforcée pour développer la connaissance fondamentale du milieu marin ; renforcer et organiser la recherche et la surveillance en appui de la politique maritime intégrée ; planifier les espaces maritimes au plus près des réalités éco-systémiques ; changer de perspectives outremer ; asseoir la politique maritime sur une large concertation et y consacrer des ressources ; soutenir activement la définition d'une politique maritime européenne et peser sur la gouvernance mondiale des océans.

En termes de coopération, il s'agit de renforcer les moyens de l'action de l'Etat en mer et la coopération entre les différentes autorités locales pour une surveillance accrue ; de poser la coopération dans la grande Caraïbe en termes d'échanges et de partenariat ; de renforcer le suivi des conventions internationales de coopération caraïbe et de la fixation des frontières maritimes ; d'assurer une vision commune du développement maritime dans l'ensemble géopolitique et de savoir proposer des adaptations législatives et réglementaires.

Globalement, le groupe de travail insiste sur la nécessité d'obtenir plus de gouvernance locale afin de déboucher sur une plus grande efficacité.

## **Débat avec la salle**

S'agissant de la potentialité économique et du bassin d'emplois, Hilaire BRUDEY affirme que la Région considère la mer comme une priorité. Cependant, l'aide de l'Etat et de l'Europe sera nécessaire pour mener à bien certains projets.

George BOUCARD estime que l'histoire douloureuse des afro-caribéens explique les réticences des guadeloupéens face à la mer. Il est indispensable de laisser aux ultramarins la possibilité de faire entendre leur voix, afin que les décisions ne soient pas toutes prises en métropole.

Ghislain GOMART affirme que le Ministre d'Etat a insisté sur la représentativité des départements d'outremer au sein des groupes de travail. Il ajoute que lors des négociations finales, les représentants d'outremer devront représenter entre 20 % et 25 % des participants à la table ronde.

Richard YACOU soulève la problématique des financements : les fonds européens viennent en remboursement des financements engagés par les collectivités. Or, la situation financière des communes ne permet souvent pas de faire l'avance de trésorerie.

Winston TURNEY, représentant des marins pêcheurs du Gosier souhaite que les Antilles bénéficient des avantages financiers engendrés par le Grenelle de la mer.

Ghislain GOMART répète que le Grenelle a pour ambition de définir une politique maritime, et que des priorités devront être définies entre les parties prenantes. Les outils se mettent en place progressivement, mais la concrétisation au niveau législatif peut être plus longue.

Hilaire BRUDEY souligne que de par leur richesse, les Antilles françaises sont perçues par leurs voisins comme des concurrents plutôt que comme des partenaires. L'Etat et l'Europe doivent déléguer certaines compétences afin que les problèmes de terrain puissent être réglés directement.

Richard YACOU indique que le groupe de travail préconise l'instauration d'une autorité régulatrice pour synchroniser les différents problèmes.

Félix LUREL souligne le retard que doit rattraper la Guadeloupe : il est dans ce cadre indispensable de mettre en place les moyens nécessaires au lancement de projets structurants. Les principes de cogestion et de coparticipation sont alors centraux.

Hilaire BRUDEY rappelle que pour coopérer avec ses zones naturelles, la Guadeloupe doit être présente dans les instances décisionnaires. De plus, son développement ne sera possible que si elle est en mesure d'investir suffisamment dans ses infrastructures portuaires : à ce titre, les efforts de l'Europe sont jugés insuffisants. Enfin, il est indispensable de développer le transport de marchandises, notamment grâce au cabotage. L'île a donc besoin de plus de gouvernance, mais également de plus de moyens.

## **III. Conclusion**

Stéphane GRAUVOGEL estime que la méthode utilisée pour le Grenelle de l'environnement, qui mélange des publics différents mais concernés, a fait ses preuves. L'ambition est d'élaborer une stratégie nationale pour la mer, en définissant des objectifs, des moyens, et des indicateurs. Le SGAR participe à l'élaboration de nombreuses stratégies, mais il est souvent difficile d'effectuer des choix, notamment politiques. Les moyens financiers sont toujours jugés insuffisants : ils sont pourtant nombreux en Guadeloupe. Le problème est qu'ils sont dilués sur de nombreuses problématiques et non concentrés. Il convient alors de se poser la question de savoir si le développement économique de la Guadeloupe passe par la mer.

Les différentes réunions organisées autour du Grenelle de la mer ont pour objectif de tenir compte des spécificités des territoires, et à ce titre, il peut être nécessaire d'élaborer une stratégie régionale pour la mer. La Guadeloupe se trouve actuellement dans une phase de réflexion et d'élaboration des projets, et les travaux réalisés au cours de cette journée seront versés aux états généraux de l'outremer.

## IV. Réactions aux propositions des groupes de travail

### 1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Gérard BERRY, délégué régional du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, présente les propositions issues de l'atelier régional. Il indique que les participants se sont basés sur les propositions nationales, en y intégrant les spécificités guadeloupéennes.

- **Gouvernance**

- Mettre en place une nouvelle gouvernance articulée autour de projets contractualisés régionaux prenant en compte l'insularité.
- Améliorer la visibilité et l'articulation entre les dispositifs existants.
- Affirmer une volonté partagée d'une autorité principale pour la mer.
- Améliorer le contrôle et la surveillance.
- Equilibrer les moyens entre terre et mer.

- **Recherche et connaissance des milieux**

- Déterminer des orientations de recherche.
- Mettre en réseau les organismes de recherche et mutualiser les moyens en renforçant la place de la Guadeloupe dans les réseaux caribéens.
- Renforcer les systèmes d'observation et d'information.
- Améliorer et mieux intégrer les systèmes d'information.
- Valoriser les résultats de la recherche et leur prise en compte auprès des acteurs.
- Organiser les échanges de connaissances et de compétences au sein de la Caraïbe.

- **Protection**

- Accentuer la sensibilisation au domaine marin.
- Veiller au bon état écologique et restaurer les milieux dégradés.
- Mettre en place de manière urgente les services de base tels que l'assainissement et la collecte des traitements des déchets.
- Mettre en place une stratégie pour l'adhésion de la population au projet d'aire protégée.
- Lutter contre le braconnage.
- Observer et gérer les risques naturels en prenant en compte le changement climatique.
- Elaborer une méthodologie et une stratégie régionale de gestion des risques naturels côtiers.
- Donner de la cohérence aux outils existants.

- **Aménagement et développement durable**

- Inclure le littoral dans les PLU et dans une vision intercommunale.
- Développer une ingénierie au service des projets de gestion durable.
- Favoriser des stratégies terre/mer de transports durables.
- Développer le cabotage pour les produits pondéreux.
- Développer un service public de transport de passagers par voie maritime.
- Rétablir un lien fort entre le port et la ville.
- Optimiser les infrastructures existantes.
- Investir en prenant en compte les problématiques de maintenance et d'entretien.
- Définir une stratégie nationale intégrant les modalités de développement durable des activités.
- Ancrer le développement de l'énergie renouvelable dans une vision respectueuse de l'environnement.
- Organiser une filière de démantèlement et de recyclage des navires.
- Préparer un avenir durable à la pêche, la conchyliculture, l'aquaculture, et l'agriculture littorale.
- Inscrire les activités d'extraction dans une vision durable et respectueuse de l'environnement.
- Trouver un équilibre sur les extractions et les conditionnements.
- Labelliser des pratiques professionnelles durables.

## 2. Une mer fragile et promesse d'avenir

Félix LUREL, Président du CSRPN, propose une synthèse des propositions effectuées au niveau national et rappelle les 8 thématiques principales.

Nicolas DIAZ expose les propositions du groupe de travail régional, qui se basent sur le constat d'un décalage entre le potentiel maritime de l'île et les moyens affectés à la mer. Fort de ce constat, le groupe de travail propose la mise en place d'un comité de suivi au niveau régional, ainsi que la création d'un observatoire régional de la mer, support d'animation d'un réseau d'acteurs et d'usagers du monde de la mer. Cet observatoire aurait entre autres pour mission d'améliorer la connaissance de la biodiversité, de suivre l'activité de pêche, de protéger le patrimoine et de sensibiliser les populations.

Le groupe de travail a également pris acte de l'insuffisance des moyens en termes de recherche : l'IFREMER n'est pas présent sur l'île, et les chercheurs universitaires sont peu nombreux.

### **Renforcer la connaissance, l'observation, la recherche et l'innovation**

- Effectuer un état des lieux précis et chiffré de toutes les contaminations d'origine terrestre affectant la mer.
- Suivre régulièrement le trait de côte, la cartographie du littoral et des fonds marins, et les indicateurs du changement climatique.
- Valoriser la recherche visant à rendre les outils de pêche plus respectueux de l'environnement.
- Augmenter les moyens alloués à la recherche et mieux les coordonner.

### **Développer les activités maritimes tout en maîtrisant les impacts**

- Doter la Guadeloupe des moyens humains et matériels nécessaires aux contrôles de police afin de faire appliquer les règles existantes.
- Améliorer la coordination entre les services de l'Etat afin d'assurer la cohérence entre terre et mer.
- Créer une véritable police environnementale maritime en Guadeloupe.
- Mettre en cohérence les différents schémas d'aménagement afin de mieux préserver les ressources et les espaces.
- Instaurer une gestion participative associant tous les usagers.
- Développer les aires marines protégées

Dans un premier temps, il ne semble pas opportun de fixer des objectifs chiffrés et des délais, notamment en termes de cantonnements de pêche. Par ailleurs, si l'encadrement des grands événements sportifs est maîtrisé en termes de sécurité, il n'est pas correctement assuré s'agissant des enjeux environnementaux.

### **Concevoir le port du futur**

- Rattraper le retard dans la structuration et l'équipement des ports.
- Faire appliquer les normes existantes, notamment celles liées à l'environnement.

### **Tirer parti des potentialités de la mer, améliorer la gestion des ressources halieutiques et développer les cultures marines**

- Affirmer la pêche artisanale comme modèle de développement, afin de mieux maîtriser les impacts environnementaux et d'assurer une meilleure redistribution des richesses produites.
- Développer l'aquaculture.
- Organiser la coopération à l'échelle caribéenne, indispensable en matière de gestion des ressources halieutiques.

Cette première réflexion devra se poursuivre, car le groupe de travail n'a pas eu le temps d'aborder les questions des énergies renouvelables, du navire de demain, et du cabotage.

## 3. La mer, une passion à partager

Louis REDAUD, Direction régionale de l'environnement, présente la synthèse réalisée par le groupe de travail national. Le constat principal est que grâce à l'outremer, la France bénéficie d'un large espace maritime. De plus, les acteurs doivent travailler de manière décloisonnée, puisque leurs actions portent sur un espace commun. Enfin, il semble aujourd'hui indispensable de mettre en œuvre des outils et des moyens, et d'intégrer les questions maritimes dans les formations et les projets de développement durable.

Valérie NGOUPAYOU, du lycée professionnel Blanchet, présente les propositions issues du groupe de travail local. Il est apparu indispensable de sensibiliser tous les publics et de mener des actions concrètes, car le premier constat est que le guadeloupéen n'est pas spontanément tourné vers la mer.

#### **Education et sensibilisation des publics**

- Généraliser les cours de natation pour les primaires.
- Créer un brevet de sécurité maritime au niveau du secondaire.
- Fédérer les actions existantes en créant une fête unique afin de sensibiliser le grand public.
- Organiser un rendez-vous annuel ou biennuel à destination des professionnels de la mer afin de permettre un décroisement et d'aborder les problématiques liées au milieu maritime.
- Sensibiliser les décideurs politiques et les élus afin qu'ils prennent en compte les problématiques maritimes.
- Axer les événements existants sur la sensibilisation à l'environnement.

#### **Equipements**

Le groupe de travail a constaté un problème au niveau du financement des activités nautiques et des équipements élémentaires. Ses propositions sont donc de :

- Créer des structures mobiles pouvant circuler d'école en école.
- Aider les mairies à s'équiper.

## **4. Planète mer, inventer de nouvelles régulations**

---

Bruno MOESON, Directeur général adjoint de l'Express des Iles, présente les grandes orientations du groupe de travail national. Il souligne la vivacité des discussions due à la motivation de chacun des participants.

Bruno MOESON décline ensuite les propositions de l'atelier régional, qui se basent sur le constat du déficit des connaissances. La gouvernance doit permettre de dépasser les visions sectorielles afin de combiner globalité et cohérence à toute échelle. Par ailleurs, la liberté des mers nécessite une anticipation des usages, et pour être cohérente, la gouvernance nationale doit reposer sur une concertation élargie et disposer d'une organisation financière dédiée. Enfin, la France se doit de peser dans une stratégie des mers et des océans de plus en plus mondialisée.

#### **Gouvernance**

La gouvernance doit s'articuler autour d'une politique maritime intégrée et d'une coordination internationale renforcée sur les thèmes suivants :

- Développer la connaissance fondamentale du milieu marin.
- Renforcer et organiser la recherche et la surveillance en appui de la politique maritime intégrée.
- Planifier les espaces maritimes au plus près des réalités éco-systémiques.
- Changer de perspectives outremer.
- Asseoir la politique maritime sur une large concertation et y consacrer des ressources.
- Soutenir activement la définition d'une politique maritime européenne.
- Peser sur la gouvernance mondiale des océans.

#### **Coopération**

- Renforcer les moyens de l'action de l'Etat en mer et la coopération entre les différentes autorités locales pour une surveillance accrue.
- Poser la coopération dans la grande Caraïbe en termes d'échanges et de partenariat.
- Renforcer le suivi des conventions internationales de coopération caraïbe et avancer sur les questions de la délimitation des frontières maritimes.
- Assurer une vision commune du développement maritime dans l'ensemble géopolitique.
- Savoir proposer des adaptations législatives et réglementaires.

Globalement, le groupe de travail insiste sur la nécessité d'obtenir plus de gouvernance locale afin de déboucher sur une plus grande efficacité.